

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CAMBON-ET-SALVERGUES
EN DATE DU 19 OCTOBRE 2018

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Municipal : 07

En exercice : 07

Qui ont pris part à la délibération : 06

Date de la convocation : 12 octobre 2018

Date d'affichage : 12 octobre 2018

L'an deux mille dix-huit et le dix-neuf octobre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame CASARES Marie (Maire).

Présents : Mmes MM. CASARES Marie - GOUT Aline – GOUT Jacky - COLLET David - FAGES Jean-Guy – BASCOUL Jérôme.

Absent excusé : M. GUIPPONI Noël

A 20 heures trente minutes, Madame le Maire ouvre la séance et donne lecture du compte rendu de la précédente séance en date du 14 septembre 2018 qui est unanimement approuvé.

1. Aide d'urgence pour le département de l'Aude – Soutien financier de la commune

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que, les 14 et 15 octobre 2018, le département de l'Aude a été frappé par des inondations. Un quart des communes ont été touchées par cette catastrophe qui a fait quatorze morts.

L'AMF invite les communes et les intercommunalités, qui souhaitent y contribuer, à voter une aide d'urgence afin d'aider à la reconstruction des équipements publics essentiels à la population.

Le Conseil Municipal décide de verser une aide pour la reconstruction des communes touchées par la catastrophe et de fixer le montant de cette aide à 500,00 €, elle sera versée à l'AMF pour la reconstruction des équipements publics.

2. Fonds de concours de la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc – Demande d'aide financière pour le projet d'investissement pour La Clairière

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le coût du projet d'investissement pour La Clairière a été estimé à la somme de mille deux cent quarante euros trente-cinq centimes hors taxes (1 240,35 € HT).

Considérant le fonds de concours aux communes mis en place par la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la montagne du Haut Languedoc, Madame le Maire propose de présenter ce projet à ce titre.

Le Conseil Municipal approuve le choix du projet pour demande d'attribution du fonds de concours aux communes sur la base suivante :

- Part communale (Taux = 50 %) :	620,18 € HT
- Fonds de concours communautaire (Taux = 50%) :	620,17 € HT

3. Fonds de concours de la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc – Demande d'aide financière pour le projet Complément de l'aire de camping-cars

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le coût du projet Complément de l'aire de camping-cars a été estimé à la somme de six mille trois cent soixante-quatorze euros hors taxes (6 374,00 € HT).

Considérant le fonds de concours aux communes mis en place par la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la montagne du Haut Languedoc, Madame le Maire propose de présenter ce projet à ce titre.

Le Conseil Municipal approuve le choix du projet pour demande d'attribution du fonds de concours aux communes sur la base suivante :

- Part communale (Taux = 50 %) : 3 187,00 € HT
- Fonds de concours communautaire (Taux = 50%) : 3 187,00 € HT

4. Fonds de concours de la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc – Demande d'aide financière pour le projet Aménagement centre-village

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le coût du projet Aménagement centre-village cars a été estimé à la somme de douze mille cent quatre-vingt-neuf euros cinquante-un centimes hors taxes (12 189,51 € HT).

Considérant le fonds de concours aux communes mis en place par la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la montagne du Haut Languedoc, Madame le Maire propose de présenter ce projet à ce titre.

Le Conseil Municipal approuve le choix du projet pour demande d'attribution du fonds de concours aux communes sur la base suivante :

- Part communale (Taux = 50 %) : 6 094,76 € HT
- Fonds de concours communautaire (Taux = 50%) : 6 094,75 € HT

5. Régime indemnitaire des fonctionnaires territoriaux

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les dispositions relatives au régime indemnitaire des fonctionnaires territoriaux et donne lecture des textes le régissant.

Considérant les dispositions légales en vigueur en matière de régime indemnitaire des fonctionnaires territoriaux, le Conseil Municipal approuve les dispositions suivantes au titre de l'exercice 2018 :

INDEMNITE D'ADMINISTRATION ET DE TECHNICITE :

Bénéficiaires : l'adjoint technique à temps non complet (18/35ème) et l'adjoint d'administratif à temps non complet (18/35ème) qui percevront chacun : 454,70 € x 18/35ème = 233,85 €

6. Modification des tarifs des services municipaux au 1er janvier 2019

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les tarifs en vigueur en 2018 pour les différentes prestations assurées par la Commune.

Afin de tendre vers l'équilibre financier des services municipaux, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de réviser, s'il y a lieu, les tarifs actuels.

Le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs des services municipaux pour l'année 2019 comme suit :

- Abonnement au service de distribution d'eau potable : 45,00 €
- Prix du m3 d'eau potable pour consommation domestique : 1,30 €
- Redevance assainissement (prix par m3 d'eau consommé) : 0,50 €

- Délivrance des photocopies :
 - format A4 en noir et blanc : 0,30 €
 - format A4 en couleur : 0,50 €
 - format A3 en noir et blanc : 0,60 €
 - format A3 en couleurs : 1,00 €

- Concessions perpétuelles de terrain dans les deux cimetières communaux :
 - 2 m2 : 150,00 €/m2
 - 3 à 4 m2 : 170,00 €/m2
 - + de 4 m2 : 200,00 €/m2
- concessions funéraires dans le columbarium du cimetière communal du Village de CAMBON :
 - La case d'une capacité de 6 urnes : 800,00 €

- Location des appartements de tourisme du centre de séjour « La Clairière » (Hors Très Haute Saison) :
 - Appartement de 4 personnes :
 - La nuitée : 45,00 €
 - La semaine : 210,00 €
 - Tarifs de groupe (à partir de 11 personnes) :
 - La nuitée : 40,00 €
 - La semaine : 180,00 €
 - Appartement de 6 personnes :
 - La nuitée : 65,00 €
 - La semaine : 370,00 €
 - Tarifs de groupe (à partir de 11 personnes) :
 - La nuitée : 60,00 €

9. Fonds de concours de la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc – Demande d'aide financière pour le projet Installation de volets roulants bâtiment Mairie

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le coût du projet Installation de volets roulants bâtiment Mairie a été estimé à la somme de mille quatre cent trente-quatre euros quatre centimes hors taxes (1 434,04 € HT).

Considérant le fonds de concours aux communes mis en place par la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la montagne du Haut Languedoc, Madame le Maire propose de présenter ce projet à ce titre.

Le Conseil Municipal approuve le choix du projet pour demande d'attribution du fonds de concours aux communes sur la base suivante :

Part communale (Taux = 50 %) :	717,02 € HT
Fonds de concours communautaire (Taux = 50%) :	717,02 € HT

10. Subvention d'équilibre de la section d'exploitation du budget annexe eau et assainissement de la commune de CAMBON ET SALVERGUES

Madame le Maire explique aux membres du Conseil Municipal les difficultés rencontrées pour l'équilibre du budget annexe eau et assainissement pour 2018 en section d'exploitation comme en investissement, pour les raisons énumérées ci-dessous soit :

- la nécessité d'utiliser la procédure des amortissements,
- le remboursement de l'emprunt sur 20 ans,

Afin d'absorber ce déficit pour ne pas grever les faibles capacités d'autofinancement dudit budget annexe, Madame le Maire propose d'attribuer une subvention du budget principal.

Le Conseil Municipal approuve la proposition de Madame le Maire et décide d'attribuer une subvention du budget principal de la commune au profit du budget annexe eau et assainissement au titre de l'exercice comptable 2018.

11. Réalisation de travaux de voirie au hameau de Le FAJAU - Demande d'aide financière auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2019

Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le dossier de demande de subvention concernant la réalisation de travaux de voirie sur le hameau Le FAJAU. Le coût prévisionnel est de 9 180,00 € HT.

Elle propose de solliciter auprès de l'Etat (au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2019) une aide financière la plus élevée possible afin de parvenir à réaliser ce projet.

Le Conseil Municipal approuve le dossier de demande de subvention, décide d'inscrire ce projet au budget de la commune, section investissement, d'un montant de 11 016,00 € TTC, et sollicite auprès de l'Etat (au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2019), l'aide financière la plus élevée possible.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire clôt la séance à 23 heures trente minutes.

Fait en Mairie de CAMBON-ET-SALVERGUES, le 19 octobre 2018



La semaine : 350,00 €

- Location des appartements de tourisme du centre de séjour « La Clairière » Très Haute Saison :
(2ème semaine de juillet à 3ème semaine d'août inclus)
- Appartement de 4 personnes :
La semaine : 300,00 €
- Appartement de 6/7 personnes :
La semaine : 500,00 €
- Location de draps : 6,00 € la paire
- Location à la nuitée randonneur de passage : 20,00 €
- Location de la salle d'activités du centre de séjour « La Clairière » :
Forfait de 80,00 €

- Location de la « Roulotte de l'Espinouse » :

Saison	Période	1 nuitée	2 nuits	Mini-semaine	Semaine
Basse saison	- Mars - D'octobre à Novembre (inclus), hors vacances	80 €	138 €	3 nuits : 175 € 4 nuits : 213 €	250 €
Moyenne saison	- D'avril à juin (inclus) - Septembre - Vacances Automne /Noël*	100 €	193 €	3 nuits : 245 € 4 nuits : 298 €	350 €
Haute saison	- 1 ^{ère} semaine de juillet - Dernière semaine d'août	120 €	231 €	3 nuits : 294 € 4 nuits : 357 €	420 €
Très haute saison	- 2 ^{ème} semaine de juillet à 3 ^{ème} semaine d'août (inclus)	140 €	253 €	3 nuits : 322 € 4 nuits : 391 €	460 €

* Vacances de Noël à la semaine uniquement.

- Aire de services et de stationnement « La Rive » pour camping-cars du Village de CAMBON :
Stationnement et services inclus (Electricité + eau potable + vidange) / 24 heures : 6,00 €

7. Fonds de concours de la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc – Demande d'aide financière pour le projet Création d'une salle multiculturelle

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le coût du projet Création d'une salle multiculturelle a été estimé à la somme de quatre cent quatre-vingt-trois mille euros hors taxes (483 000,00 € HT).

Considérant le fonds de concours aux communes mis en place par la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la montagne du Haut Languedoc, Madame le Maire propose de présenter ce projet à ce titre.

Le Conseil Municipal approuve le choix du projet pour demande d'attribution du fonds de concours aux communes sur la base suivante :

- Conseil Départemental Hérault (Taux = 30 %) :	145 000,00 € HT
- Région Occitanie (Taux = 20,70 %) :	100 000,00 € HT
- DETR 2018 (Taux = 20 %) :	96 600,00 € HT
- Fonds de concours communautaire (Taux = 9,27%) :	44 800,00 € HT
- Part communale (Taux = 20 %) :	96 600,00 € HT

8. Intempéries du 15 octobre 2018 – Demande de classement de la commune en zone sinistrée – Demande du bénéfice des avantages accordés au titre des catastrophes naturelles

Madame le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal des dégâts de voirie occasionnés par les intempéries qui ont touché la commune le 15 octobre 2018.

Elle précise que l'ensemble des voies et chemins dessert des résidences principales et secondaires.

Le Conseil Municipal demande que la Commune de CAMBON-ET-SALVERGUES soit classée en zone sinistrée et bénéficie à ce titre des avantages accordés au titre des catastrophes naturelles,